

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Mixite-sociale-des-avancees-dans-les-lycees-parisiens-des-perspectives-a>



école & société

Mixité sociale : des avancées dans les lycées parisiens, des perspectives à concrétiser

- Société - Actu -

Date de mise en ligne : mardi 1er février 2022

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Depuis 2020, l'Académie de Paris a mis en oeuvre un dispositif visant à accroître la mixité sociale dans les lycées publics parisiens. Les premiers résultats sont encourageants et posent la question de l'extension du dispositif aux collèges et aux établissements d'enseignement privés-sous contrat.

Cette réforme de l'affectation en 2de obtient des résultats significatifs sur les quatre volets ciblés :

- **Satisfaction des vœux** : 90% des élèves sont affectés sur leurs trois premiers vœux.
- **Proximité** : 92,5% des élèves sont affectés à moins de 25 min de leur collège de secteur.
- **Mixité sociale** : le taux de satisfaction des élèves boursiers en vœu n°1 a augmenté de 4,6 points en un an. Globalement, le taux d'élèves boursier a augmenté dans tous les lycées favorisés et a diminué dans les lycées les moins favorisés.
- **Mixité scolaire** : en rendant certains lycées plus accessibles, quel que soit le niveau scolaire des élèves. L'Académie de Paris précise que la ségrégation scolaire a reculé de 28% depuis 2020.

Une nouveauté de taille illustre cette volonté de changement vers plus de mixité : deux prestigieux lycées parisiens, Henri-IV et Louis-Le-Grand ne recruteront bientôt plus leurs élèves de seconde sur dossier, mais intégreront progressivement *Affelnet*.

Sans surprise, les tenants de l'élitisme, faux-nez de l'entre-soi social, poussent des cris d'orfraie en avançant les éternels prétextes de l'égalitarisme et du nivellement par le bas. Cela se produit dès que des réformes veulent aller dans le sens de la démocratisation du savoir. Ce fut notamment le cas à l'occasion de la gratuité de l'enseignement secondaire en 1933, ou encore la réforme du collège de 2016 qui voulait abolir les filières sélectives.

L'initiative de l'Académie de Paris est donc à saluer car elle montre que, quand la volonté existe, l'autorité académique peut avancer vers la réduction des inégalités.

Dès lors, plusieurs questions se posent, notamment en termes d'ajustements d'*Affelnet* dans d'autres académies pour améliorer la mixité sociale des lycées si nécessaire, de modulation des moyens alloués aux établissements en fonction des publics accueillis, d'extension du dispositif aux collèges, et du rôle de l'enseignement privé sous-contrat dans le séparatisme scolaire.

Ainsi, la plupart de ces directions demandent, au-delà de l'engagement des recteurs, une volonté politique forte pour établir les bases d'un système scolaire résolument orienté vers la concrétisation du principe républicain d'égalité, particulièrement dans le droit à une éducation de qualité et de proximité.

L'avis du SE-Unsa

Force est de constater que depuis 2017, le ministère est resté inactif devant les situations de ségrégations sociales et scolaires, qui font obstacle à la réussite des élèves issus des milieux les plus fragiles.

C'est pour le SE-Unsa une occasion ratée de faire République à travers l'École : un sujet de société qui mériterait une place plus importante dans la campagne des élections présidentielles.